

# Quelles tâches RH peuvent être automatisées grâce à l'intelligence artificielle ?

## Réponse courte

L'intelligence artificielle permet d'automatiser de nombreuses tâches RH à faible valeur décisionnelle : **tri initial de CV**, génération de documents administratifs, réponses aux questions courantes des salariés, planification des entretiens et analyse statistique des données RH. Ces automatisations libèrent du temps pour les missions stratégiques et réduisent les erreurs de traitement sur les processus répétitifs.

En revanche, les **décisions individuelles** affectant les salariés restent soumises à une supervision humaine effective. Le RGPD (article 22) interdit les décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé, et l'AI Act impose des exigences renforcées pour les systèmes à haut risque en recrutement ou évaluation. L'employeur doit informer la **délégation du personnel** (article L.261-1) avant tout déploiement impliquant des données personnelles.

## Définition

L'**automatisation RH par l'IA** désigne l'utilisation de systèmes intelligents pour exécuter des processus de gestion des ressources humaines sans intervention humaine directe à chaque étape. Elle englobe les chatbots, les systèmes de parsing de CV, les outils de planification automatisée et les plateformes d'analyse prédictive.

Le périmètre d'automatisation se divise en deux catégories : les **tâches administratives** (saisie, classement, routage, génération de documents) où l'IA remplace des actions mécaniques, et les **tâches analytiques** (scoring, matching, prédiction) où l'IA produit des recommandations nécessitant une validation humaine avant toute décision.

## Questions fréquentes

### Comment mesurer l'efficacité d'une automatisation RH ?

Il faut mesurer les gains d'efficacité réels après déploiement, comparer les taux d'erreur avant et après, et identifier les ajustements nécessaires. Un déploiement progressif sur un périmètre réduit permet de tester avant généralisation.

### Faut-il informer les salariés avant d'automatiser une tâche RH ?

Oui. L'article L.261-1 du Code du travail impose une information préalable de la délégation du personnel pour tout traitement de surveillance. Les salariés doivent également être informés selon les articles 13-14 du RGPD.

### Le tri automatique de CV est-il classé à haut risque par l'AI Act ?

Oui. Le tri de CV, le parsing et le matching compétences-poste sont classés à haut risque selon l'Annexe III de l'AI Act. Cela impose documentation technique, audit de biais et supervision humaine effective.

### Par quelles tâches RH commencer l'automatisation ?

Il faut commencer par les processus administratifs répétitifs à faible valeur ajoutée et faible risque (génération de contrats, fiches de paie, attestations, chatbot FAQ). Ces tâches présentent le meilleur ratio bénéfice/risque selon l'AI Act.

### Quelles tâches RH ne sont pas automatisables par IA ?

Les décisions individuelles produisant des effets juridiques (choix final d'embauche, rejet de candidature, sanction, licenciement, promotion) ne sont pas automatisables. L'article 22 du RGPD impose une supervision humaine effective pour ces décisions.

### Quelles tâches RH peuvent être automatisées par l'IA ?

L'IA permet d'automatiser le tri initial de CV, la génération de documents administratifs, les réponses FAQ, la planification des entretiens et l'analyse statistique des données RH. Les décisions individuelles affectant les salariés restent supervisées par un humain.

## Conditions d'exercice

Le niveau d'automatisation autorisé dépend de la nature de la tâche et de son impact sur les salariés.

Catégorie	Exemples automatisables	Niveau de risque AI Act
<b>Administration</b>	Génération de contrats, fiches de paie, attestations	Minimal
<b>Communication</b>	Chatbot FAQ, notifications automatiques, rappels	Minimal à limité
<b>Recrutement - Présélection</b>	Tri de CV, parsing, matching compétences-poste	Haut risque
<b>Recrutement - Décision</b>	Choix final, rejet de candidature	Non automatisable (supervision humaine obligatoire)
<b>Gestion des temps</b>	Planification automatique, suivi des absences	Limité
<b>Évaluation</b>	Scoring de performance, analyse 360°	Haut risque
<b>Formation</b>	Recommandation de parcours, adaptive learning	Limité
<b>Analyse prédictive</b>	Prédiction de turnover, détection de risques psychosociaux	Haut risque

## Modalités pratiques

La mise en place de l'automatisation RH nécessite une approche progressive et documentée.

Étape	Détail
<b>Inventaire des processus</b>	Lister toutes les tâches RH et évaluer leur potentiel d'automatisation
<b>Priorisation</b>	Commencer par les tâches à faible risque et forte volumétrie (administration, communication)
<b>Conformité préalable</b>	Vérifier la classification AI Act et la base légale RGPD pour chaque usage
<b>Information</b>	Informar la délégation du personnel et les salariés concernés (Art. <a href="#">L.261-1</a> )
<b>Déploiement progressif</b>	Tester sur un périmètre réduit avant généralisation, avec mesure des résultats
<b>Contrôle continu</b>	Maintenir la supervision humaine sur les décisions et auditer les résultats régulièrement

## Pratiques et recommandations

**Commencer** par les processus administratifs répétitifs à faible valeur ajoutée, qui présentent le meilleur ratio bénéfice/risque et ne nécessitent pas de classification haut risque.

**Maintenir** systématiquement une supervision humaine pour toute décision ayant un impact sur la situation professionnelle d'un salarié, conformément à l'article 22 du RGPD.

**Mesurer** les gains d'efficacité réels après déploiement pour justifier l'investissement et identifier les ajustements nécessaires, en comparant les taux d'erreur avant et après automatisation.

**Prévoir** un plan de formation pour les équipes RH afin de garantir une utilisation compétente des outils et une supervision effective des résultats algorithmiques.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Règlement UE 2024/1689 (AI Act)</b>	Classification des systèmes d'IA par niveau de risque
<b>AI Act - Annexe III</b>	Liste des systèmes d'IA à haut risque (recrutement, évaluation)
<b>RGPD - Article 22</b>	Interdiction des décisions exclusivement automatisées
<b>Art. <a href="#">L.261-1</a></b>	Information préalable de la délégation du personnel pour la surveillance
<b>Art. <a href="#">L.251-1</a></b>	Non-discrimination dans les processus automatisés
<b>Art. <a href="#">L.414-1</a></b>	Information et consultation de la délégation du personnel

L'automatisation des tâches RH par l'IA offre des gains de productivité significatifs, mais la frontière entre assistance et décision doit rester clairement définie. Les processus de recrutement et d'évaluation automatisés sont classés à haut risque par l'AI Act, ce qui impose des obligations renforcées applicables progressivement jusqu'en août 2026.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.